Pétition :

LA TITULARISATION DES A.V.S.

C'EST MAINTENANT !!!

Nous sommes des Auxiliaires de Vie Scolaire (A.V.S.) de la Haute-Garonne.

Nous sommes plus de 1 000 personnes (à peu près 400 en contrat public A.E.D et 600 en contrat aidé C.U.I.certains aussi contractuels mairie (de Toulouse par exemple) qui aidons au quotidien des enfants handicapés en classe maternelle, primaire, secondaire ou supérieur. Nous accompagnons des élèves qui souffrent d'un handicap moteur ou de problèmes tels que l'autisme ou la dyslexie, en moyenne 20 heures par semaine pour environ 640 euros mensuels. Nous effectuons une mission de service public essentielle : celle de permettre aux élèves en situation de handicap qui sont volontaires de poursuivre leurs études dans les établissements scolaires ordinaires, tel que prévu par la loi d'intégration scolaire votée à l'unanimité par le Parlement en 2005.

Pourquoi sommes-nous en colère ?

Parce qu'après les belles promesses du mois d'août où le gouvernement nous a tant laissé espérer (pérennisation, reconnaissance d'un vrai métier, formation…), nombre d'entre nous se sont vus « remerciés », « virés » parfois sans même une lettre, un mot, un mail du Rectorat. Depuis la rentrée, tous les jours, des A.V.S. sont renvoyés à Pôle sans Emploi sans aucune perspective d'avenir.
Bref, on s'est moqué de nous mais aussi des enfants handicapés, des parents et des enseignants ! Mais nous avons décidé de ne pas nous laisser faire. Nous nous sommes donc regroupés pour créer ce collectif afin de faire entendre notre voix, comme le font déjà d'autres collectifs d'A.V.S. dans d'autres départements. Notre collectif recueille l'appui et le soutien du SNUipp-FSU, de la CGT Éduc'Action, du SNES-FSU, de Sud Éducation, de parents de la FCPE 31 et d'individus ulcérés par la « maltraitance » que nous subissons de la part du Rectorat.

Que voulons-nous ?

Nous avons des droits, nous allons les faire respecter. Nous sommes en lutte contre le licenciement massif de plus de 600 A.V.S. Nous voulons donc :
• la prolongation de tous les contrats A.V.S., qu'ils soient AED, CUI ou contgractuels mairie qui arrivent à échéance et le maintien de l'embauche des A.V.S. qui devaient les remplacer.
• la réembauche de tous les A.V.S. qui ont été licenciés.
• la mise en place d'une vraie formation et d'une vraie V.A.E. pour tous les A.V.S.
• un véritable statut professionnel pérenne d'A.V.S. en tant que titulaire de la fonction publique de l'Éducation Nationale.

Seuls, nous subissons. Ensemble, nous sommes une force !!!

Contact : avs31encolere@gmail.com http://avsencolere.wordpress.com

Nom :	Profession :	Ville :	Contact (courriel):	Signature :

A faxer au 05 61 43 60 69